



## DECISION MUNICIPALE N 14/2025

### **OBJET : Demande de subvention au titre du fonds cantonal pour la 2ème phase de la réfection des enfeus au cimetière du Thélon**

Nathalie GONZALES, Maire de Les Arcs,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°22.02.45 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, qui annule et remplace la délibération n°21.01.1 du 15 février 2021 modifiée par la délibération n°21.02.21 du 13 avril 2021,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de solliciter auprès du Conseil Départemental du Var une subvention de 51 602.88 € au titre du Fonds Cantonal pour la réfection des enfeus du cimetière du Thélon (phase 2). La 2ème phase est estimée à 64 503.60 € HT.

**Article 2** : d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales, transmise au représentant de l'Etat, et notifiée aux intéressés.

Conformément au code de justice administrative, un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours auprès du tribunal administratif de Toulon (art. R421-2 du CJA) assorti éventuellement d'une demande en référé suspension. Par ailleurs, un recours gracieux auprès de l'autorité ayant pris la décision peut être intenté dans le même délai. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à notre réponse (le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet). Un référé précontractuel peut être effectué jusqu'à la date de signature du marché (art. L551-1 et R551-1 du CJA). Enfin, le recours établi par la jurisprudence Tropic (Arrêt du CE 16/7/2007) peut être intenté dans les deux mois à compter de la date de publicité de la conclusion du contrat.

Les renseignements et les saisines des juridictions administratives bénéficient maintenant d'un système informatisé de téléprocédure disponible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr/>



Fait à Les Arcs, le 8 juillet 2025

Le Maire,  
Nathalie GONZALES